

Parlamentsdienste

Services du Parlement

Servizi del Parlamento

Servetschs dal parlament



Commission des transports et
des télécommunications
Secrétariat
CH-3003 Berne
Tél. 031 322 98 17/83 88
Fax 031 322 98 67
www.parlement.ch
kvf.ctt@parl.admin.ch

La Commission des transports et des télécommunications du Conseil national pendant la 48^e législature (2007 – 2011)

1 Mandat

Selon l'art. 44, al. 1, de la loi sur le Parlement (LParl), les commissions législatives :

- a. procèdent à l'examen préalable des objets qui leur ont été attribués ;
- b. examinent et tranchent les objets sur lesquels elles sont appelées à statuer définitivement en vertu de la loi ;
- c. suivent l'évolution sociale et politique dans leur domaine de compétences ;
- d. élaborent des propositions visant à résoudre des problèmes relevant de leur domaine de compétences ;
- e. veillent, dans leur domaine de compétences, à ce que des évaluations de l'efficacité soient effectuées ; à cette fin, elles soumettent des propositions aux organes concernés de l'Assemblée fédérale ou donnent un mandat au Conseil fédéral ;
- f. tiennent compte des résultats des évaluations de l'efficacité.

Par décision du bureau du 8 novembre 1991 et en vertu de modifications ultérieures, la Commission des transports et des télécommunications (CTT) s'est vu attribuer les domaines de compétences suivants :

- politique des transports

- poste et télécommunications
- médias

2 Objets traités pendant la 48^e législature (2007 - 2011)

21 Répartition par type d'objets

La CTT du Conseil national (CTT-N) a procédé à l'examen préalable de 221 objets, qui se répartissent comme suit :

	Type d'objet	Nombre	Remarques
a.	initiative populaire	0	
b.	projet d'acte du Conseil fédéral	25	
c.	rapport du Conseil fédéral	12	
d.	co-rapport	1	
e.	consultation relative aux projets d'ordonnance du Conseil fédéral	4	
f.	examen préalable des initiatives parlementaires	21	10 « donner suite » 9 « ne pas donner suite » 2 retraits
g.	décision concernant l'examen préalable positif de la commission de l'autre conseil	2	2 approbations aucun rejet
h.	examen préalable des initiatives de canton	18	3 « donner suite » 15 « ne pas donner suite »
i.	élaboration d'un projet (iv. pa., iv. ct. 2 ^e phase, iv. com.)	5	3 adoptions 2 rejets
j.	projet de l'autre conseil (iv. pa. élaborée par une commission de l'autre conseil)	2	2 adoptions aucun rejet
k.	intervention de la commission	12	9 motions 3 postulats
l.	motion de l'autre conseil (et motion	17	10 adoptions (6 sans modifications / 4 après

	de son propre conseil modifiée)		<i>modifications)</i> <i>7 rejets</i>
m.	pétition	18	<i>Aucun « donner suite »</i> <i>18 « prendre acte »</i>
n.	objet interne	84	
o.	cas particulier	0	
	Total	221	

22 Projets émanant du Conseil fédéral

Les principaux projets du Conseil fédéral étaient les suivants :

- [05.028](#) n Réforme des chemins de fer 2 (projets 8, 9 et 11)
- [07.047](#) é Projet de législation concernant le trafic marchandises
- [07.066](#) n Financement spécial en faveur du transport aérien. Modification de l'article 86 Cst.
- [07.074](#) é Programme MEDIA 2007-2013. Accord avec la Communauté Européenne
- [07.082](#) é Vue d'ensemble du FTP (ZEB)
- [08.012](#) n Loi relative à la vignette autoroutière
- [09.047](#) n Loi sur l'aviation. Révision partielle I
- [09.049](#) é Loi sur la poste
- [09.050](#) é Organisation de la Poste Suisse. Loi
- [09.083](#) é Trafic d'agglomération. Libération des crédits à partir de 2011
- [09.084](#) é Élimination des goulets d'étranglement sur le réseau des routes nationales. Allocation des moyens financiers nécessaires
- [10.061](#) é Financement de l'infrastructure ferroviaire suisse (CFF et chemins de fer privés) pour les années 2011-2012
- [10.092](#) é Via sicura. Programme d'action de la Confédération visant à renforcer la sécurité routière

Vous trouverez un résumé du message, du rapport et des délibérations dans Curia Vista (en cliquant sur les liens ci-dessus). Un classement thématique des objets est en outre disponible dans les [rétrospectives des législatures](#) proposées par le Service de documentation.

Remarques concernant le traitement des projets d'acte au sein de la CTT-N :

Généralement, les groupes d'intérêt portent une grande attention aux délibérations relatives aux objets traités par la CTT : cela a notamment été le cas pour la réforme des chemins de fer 2, la vue d'ensemble du FTP et le financement spécial en faveur du trafic aérien, qui sont au centre des intérêts politiques d'une part et économiques d'autre part. La commission a procédé à de nombreuses auditions ; des groupes de pression ont toutefois continué à s'adresser directement aux membres de la CTT, aux députés ou au secrétariat.

Les projets du Conseil fédéral peuvent être classés, sommairement, en deux catégories : les projets de modification législative relativement courts, assortis d'un arrêté ouvrant un crédit (par ex. : accord MEDIA [07.074], trafic d'agglomération [09.083], élimination des goulets d'étranglement [09.084]), et les révisions législatives substantielles et relativement techniques (par ex. : réforme des chemins de fer 2 [05.028], loi sur l'aviation [09.047] et programme Via sicura [10.092]).

L'examen des deux projets de législation postale (09.049 et 09.050) s'est déroulé selon une procédure un peu inhabituelle. La commission avait procédé à de très nombreux votes lors de la discussion par article. Il était impossible au conseil de procéder de la même façon ; des groupes ont alors été formés pour examiner ces différents points (comme lors de l'examen d'un objet classé en catégorie II), ce qui a tout de même permis d'en réduire quelque peu le nombre. Bien que cette procédure ait entraîné un surcroît de travail pour le secrétariat, le président de la commission et les rapporteurs, elle a abouti à un résultat satisfaisant pour tous.

23 Élaboration d'un projet

Durant la période sous revue, la CTT-N a notamment élaboré les projets suivants :

- [08.419](#) n Iv. pa. Aebi. Autoriser la publicité paysagère comme revenu accessoire pour les paysans
- [08.421](#) n Iv. pa. Heer. Modifier la loi fédérale sur la circulation routière
- [09.473](#) n Iv. pa. CTT-N. Loi fédérale sur le service de sécurité des entreprises de transport

Vous trouverez un résumé du message, du rapport et des délibérations dans Curia Vista (en cliquant sur les liens ci-dessus). Un classement thématique des objets est en outre disponible dans les [rétrospectives des législatures](#) proposées par le Service de documentation.

Remarques concernant l'élaboration des projets d'acte au sein de la CTT-N :

Les trois projets d'acte élaborés par la CTT-N au cours de cette législature présentaient certaines particularités.

Lors de l'examen préalable de l'initiative relative à la **publicité paysagère** (08.419), des majorités relativement nettes s'étaient dégagées en faveur de l'objectif visé. Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, il est cependant apparu que la libéralisation différenciée de la publicité paysagère entraînerait de nombreuses inégalités de traitement ainsi que des problèmes d'exécution. La commission a donc décidé de revenir sur sa position et proposé, à une très large majorité, de classer l'initiative.

L'objectif poursuivi par l'**initiative parlementaire Heer** (08.421) correspondait à l'un des points incontestés du grand projet du Conseil fédéral visant à renforcer la sécurité routière (Via sicura). En accord avec l'administration, l'objectif de l'initiative a cependant pu être mis en œuvre, au moyen d'une seule disposition, sans attendre l'entrée en vigueur du projet Via sicura, ce qui a permis un gain de temps d'un à deux ans.

L'initiative de la CTT-N visant à créer une **loi sur la police des chemins de fer** ([09.473](#)) reprend un projet que le Conseil fédéral avait élaboré dans le cadre de l'objet 05.028 « Réforme des chemins de fer 2 » et qui avait été rejeté par le Conseil national à la session de printemps 2009. Comme aucun compromis n'avait pu être trouvé dans le cadre de la procédure ordinaire, les socialistes et le groupe UDC avaient en effet rejeté le projet du Conseil fédéral au vote final. La CTT-N s'est empressée de reprendre ce projet de loi et de le modifier de manière à ce qu'il recueille l'adhésion d'une majorité ; le projet a ensuite été soumis aux conseils, qui l'ont adopté en un temps record.

24 Projets d'acte de l'autre conseil

Remarques concernant le traitement des projets d'acte de l'autre conseil :

- [08.520](#) é Iv. pa. Stähelin. Suppression des signes distinctifs pour cycles
- [10.402](#) é Iv. pa. CTT-E. Loi fédérale sur le fonds d'infrastructure pour le trafic d'agglomération, le réseau des routes nationales de même que pour les routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques.
Modification

Les deux projets, qui avaient été élaborés et rapidement menés à bien par la commission du Conseil des États, ont rencontré étonnamment peu de résistance au Conseil national, qui les a également adoptés très rapidement.

25 Examen préalable

Remarques concernant les examens préalables d'iv. pa. / iv. ct. au sein de la CTT-N :

Au cours de la présente législature, la commission a été confrontée à des difficultés liées à plusieurs initiatives de teneur identique émanant des cantons. Si le dépôt par les cantons de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne et d'Argovie de trois initiatives ([07.302](#),

[07.303](#), [07.304](#)) demandant l'aménagement d'une troisième traversée du Jura (tunnel de Wisenberg) et par les cantons d'Uri ([08.305](#)) et du Tessin ([08.304](#)) de deux initiatives visant à accélérer le transfert du trafic marchandises vers le rail se justifie, dans la mesure où il apparaît logique qu'une collaboration se soit instaurée entre ces cantons concernant ces objets, le nombre d'initiatives de cantons souhaitant le maintien de l'interdiction pour les « gicaliners » de circuler en Suisse ne répond par contre pas à cette logique. Au total, ce ne sont en effet pas moins de dix initiatives qui ont été déposées (en trois étapes) sur le sujet ([09.328](#), [09.330](#), [10.310](#), [10.314](#), [10.316](#), [10.317](#), [10.335](#), [10.337](#), [10.338](#), [10.339](#)). Ces initiatives ont malgré tout pu être traitées de manière relativement efficace : après avoir auditionné les trois premiers cantons, la commission du conseil prioritaire avait repris, dans une motion, l'objectif visé par les initiatives – et soutenu par tous les partis – et chargé ainsi le Conseil fédéral de mettre en œuvre cet objectif. Elle était par la suite parvenue à convaincre les autres cantons, par téléphone ou par écrit, de renoncer à leur droit d'être entendus et avait rapidement décidé de ne pas donner suite aux initiatives de ces cantons. Le dépôt d'un nombre aussi important d'initiatives de même teneur – un cas de figure qui pourrait se représenter à l'avenir – n'est pas souhaitable, car ce genre d'action commune ne contribue guère à renforcer le poids de l'initiative de canton, qui n'en a déjà que très peu.

26 Interventions

Remarques concernant l'élaboration des interventions déposées par la CTT-N et l'examen des motions du Conseil des États :

La majorité de la commission avait proposé de rejeter la motion 07.3484 **Réseau câblé numérique. Cryptage de décodeurs**, déposée au Conseil des États. Le texte de la motion avait suscité de vives controverses sur le plan politique et dans les milieux économiques concernés, si bien qu'une proposition avait été déposée auprès du Conseil national pour demander que la motion soit renvoyée à la commission pour être réexaminée. La CTT-N a modifié la motion de telle manière qu'elle a finalement été adoptée par les deux conseils.

27 Consultations sur des projets d'ordonnance, information et coordination

En vertu de l'art. 44, al. 1, let. c et d, LParl (cf. plus haut), la CTT-N a traité, outre les objets qui lui ont été attribués par les bureaux des conseils, divers problèmes d'actualité relevant de son domaine de compétences. Ainsi :

- Sous la présidence d'Andrea Hämmerle, la commission a visité les quatre anciennes régies de la Confédération que sont les CFF, la SSR, Swisscom et La Poste et s'est entretenue avec les membres de la direction de ces entreprises.
- La commission s'est informée de l'état d'avancement des négociations avec l'Allemagne concernant le nouveau plan de vols de l'aéroport de Zurich.

- Elle a donné son avis sur les mandats de prestations confiés à l'OFCOM, à l'OFAC et à l'OFROU. Elle s'est en outre penchée sur les objectifs stratégiques de La Poste, de Swisscom, des CFF et de Skyguide.
- Une délégation de la commission s'est entretenue avec une délégation du Parlement italien au sujet du trafic ferroviaire transnational et des raccordements sud de la NLFA au Tessin. Elle a par ailleurs visité le chantier de Faido. Accompagnée d'une délégation du Parlement allemand, une délégation de la commission s'est rendue sur le chantier de Sedrun ; les membres des deux délégations ont discuté des raccordements nord de la NLFA et de l'augmentation du trafic marchandises européen. Enfin, parlementaires suisses et allemands ont procédé à un échange de vues à l'aéroport de Zurich concernant les problèmes liés aux modifications du plan de vols de l'aéroport.
- Les membres de la commission ont reçu à Berne plusieurs représentants des parlements belge et norvégien.
- La commission a été consultée au sujet de l'ordonnance relative à la réforme des chemins de fer 2, de l'ordonnance sur le transfert du transport de marchandises, de l'ordonnance sur le service de sécurité des entreprises de transport et de l'ordonnance sur la radio et la télévision.

3 Composition de la commission, sous-commissions

31 Présidence

- Président session d'hiver 2007 – session d'hiver 2009 : Andrea Hämmerle
- Président session d'hiver 2009 – session d'hiver 2011 : Max Binder

32 Membres de la commission

- Composition de la commission à partir de la session d'hiver 2007 : *Hämmerle, Binder, Aeschbacher, Amherd, Berberat, Bignasca, Brélaz, Caviezel, Fehr Jacqueline, Föhn, Germanier, Giezendanner, Hany, Hochreutener, Huber, Hutter Markus, Lachenmeier, Levrat, Pedrina, Rickli Natalie, Rime, Schenk Simon, Simoneschi-Cortesi, Teuscher, von Rotz.*
- Démissions et nouveaux membres depuis la session d'hiver 2007 : André Bugnon remplace Jean-François Rime à partir de la session de printemps 2009 ; Evi Allemann fait partie de la commission depuis la session de printemps 2009, en tant que 26^e membre ; Edith Graf-Litscher remplace Didier Berberat à partir de la session d'automne 2009. Attilio Bignasca est remplacé par Normann Gobbi à partir de la session de printemps 2010, Ruedi Aeschbacher est remplacé par Thomas Weibel à partir de la session d'été 2010 et Norman Gobbi est remplacé par Lorenzo Quadri à partir de la session d'été 2011.



33 Sous-commissions

La commission a institué la sous-commission suivante :

- sous-commission « Loi fédérale sur le service de sécurité des entreprises de transport » (09.473) : *Binder*, *Allemann*, *Caviezel*, *Hochreutener*, *von Rotz* (depuis la session d'été 2009 jusqu'à la session de printemps 2010)

4 Nombre de séances nécessaires

41 Commission

Ces travaux ont exigé au total 34 séances, équivalant à 64 jours de séance ou 315,75 heures (soit 4,93 heures par jour de séance en moyenne).

Au total, 2 séances se sont déroulées en période de session, équivalant à 2 jours de séance ou 1,5 heure (soit 0,75 heure par jour de séance en moyenne).

42 Délégation(s)

Ces travaux ont exigé au total 3 séances, équivalant à 4 jours de séance ou 17,25 heures (soit 4,31 heures par jour de séance en moyenne).

43 Sous-commission(s)

Les 3 séances de travail en sous-commission ont exigé au total 3 jours de séance équivalant à 3,75 heures (soit environ 1,25 heure par jour de séance en moyenne).

5 Travaux à venir

Thèmes importants de la 49^e législature (2011-2015) entrant dans les domaines de compétences de la CTT-N (selon l'état actuel des connaissances) :

- autres volets de la réforme des chemins de fer 2 ;
- message sur le financement de l'infrastructure ferroviaire suisse (CFF et chemins de fer privés) et convention de prestations Confédération-CFF pour les années 2013 – 2016 ;



- message portant sur l'initiative « Pour les transports publics » et sur le financement et l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (contre-projet direct) ;
- rapport sur le transfert du trafic 2011 ;
- message relatif à l'adaptation de l'arrêté fédéral sur le réseau des routes nationales ;
- concept d'assainissement du tunnel routier du Gothard ;
- loi fédérale sur l'aviation, révision partielle II ;
- révision partielle de la loi sur la radio et la télévision touchant au système de perception de la redevance.

